



FEJ
FONDS
D'EXPERIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

*PARTENARIAT DU FONDS
D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE
ET DE TOTAL S.A.*

**PANORAMA
DES PROJETS ET PREMIERS
ENSEIGNEMENTS**

Juin 2014



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. LE SOUTIEN À LA MOBILITÉ ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE	5
1.1 L'AIDE À LA MOBILITÉ DES JEUNES	5
1.2. LE SOUTIEN AU MICROCRÉDIT PROFESSIONNEL	7
1.3. LE SOUTIEN À L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA CULTURE	7
2. L'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES	8
3. LE SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE	10
3.1. LES APPELS À PROJETS	10
Sécuriser l'entrée dans la vie active des jeunes de lycée professionnel (appel à projets APSCO2 « N-1/N+1 »)	10
Développement de l'esprit d'entreprendre (appel à projets APSCO3)	10
Prévention et lutte contre le harcèlement à l'école (appel à projets APSCO4)	11
3.2. LES EXPÉRIMENTATIONS D'ENVERGURE NATIONALE SÉLECTIONNÉES HORS APPEL À PROJETS	12
3.2.1. LES ACTIONS SUR LES APPRENTISSAGES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE	12
3.2.2. LES ACTIONS EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE RÉUSSITE SCOLAIRE	14

CONSEIL D'UTILISATION

Cliquez sur les chiffres pour accéder directement à la rubrique.

INTRODUCTION

L'une des particularités du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) tient à son mode de financement. Abondé à titre principal par des crédits d'Etat, il bénéficie également du concours de financeurs privés.

Comme le prévoit le décret relatif au FEJ, le partenariat entre les différents acteurs est formalisé dans une convention conclue entre l'Etat, représenté par le président du Conseil de gestion du FEJ, la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), dépositaire du fonds, et le contributeur. Dans le cadre de ce partenariat, les contributeurs privés identifient des thématiques prioritaires auxquelles doivent être affectées leurs contributions financières.

Par une convention signée le 2 juin 2009, Total S.A. s'est engagé à contribuer au FEJ à hauteur de **50 M€ sur la période 2009-2014, pour soutenir :**

- l'aide à la mobilité des jeunes en voie d'insertion professionnelle,
- la prévention précoce des ruptures dans l'éducation et la formation
- le développement du microcrédit professionnel.

En 2013, dans le cadre du programme Priorité Jeunesse mis en œuvre par le Gouvernement, le partenariat avec Total S.A. a été renouvelé, à montant constant, par convention cadre du 7 juin 2013 fixant un nouveau plan d'action en faveur de la jeunesse.

Ce nouveau partenariat prévoit plusieurs modalités d'action en faveur de :

- l'accès à l'emploi pour les jeunes
- l'accès aux activités périscolaires et aux initiatives d'accès précoce à la culture.

Total S.A. soutient 200 projets d'expérimentation via le FEJ et a participé à ce jour au financement de 7 appels à projets et de plusieurs expérimentations d'envergure hors appel à projets. **D'ores et déjà certaines expérimentations terminées sont porteuses d'enseignements.**

1. LE SOUTIEN À LA MOBILITÉ ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

1.1 L'AIDE À LA MOBILITÉ DES JEUNES

Avec 1,7 million de passages et 1 020 000 réussites chaque année, le permis de conduire est le premier examen en France. La majorité des jeunes en difficulté d'insertion ne détient cependant pas le permis de conduire. L'enjeu de l'expérimentation « 10 000 permis pour réussir » a été d'**aider financièrement et d'accompagner l'accès au permis de conduire de 10 000 jeunes en difficulté d'insertion et de mesurer l'impact de cette aide sur l'évolution de leur situation sociale et professionnelle.** Une soixantaine de projets ayant pour objet de faciliter l'accès au permis de conduire et, de ce fait, l'insertion professionnelle des jeunes, a été menée sur tout le territoire.

L'analyse des projets fait apparaître un certain nombre de préoccupations communes, que l'on peut regrouper sous trois axes :

- **apprentissage intensif du code et de la conduite, qui passe souvent par un accompagnement personnalisé** (mise à niveau des savoirs de base, coaching, apprentissage intensif du code et de la conduite)
- **couplage de l'obtention du permis et recherche d'un emploi**
- **qualité du partenariat des acteurs autour du projet** (collectivités, missions locales, préfecture, services déconcentrés de l'Etat, psychologues...)

■ **Le projet « Permis... un mode d'emploi vers l'avenir », porteur de projet : Foyer de Jeunes Travailleurs de Tulle (APPC-016)**

Principes mis en œuvre dans le projet :

- quatre séances d'apprentissage du code par semaine pendant 3 mois.
- Le jeune est accompagné par deux référents : un référent mission locale et un référent FJT.
- Outre l'apprentissage du code, le jeune apprend les dangers de la consommation de drogues au volant, et un module de sensibilisation à la sécurité routière.

In fine, 62% des jeunes obtiennent leur permis de conduire, soit, là encore, un taux très supérieur à la moyenne. On ne compte que 9 abandons, parmi lesquels de jeunes handicapés, chiffre faible par rapport à des taux d'abandons de 33% en moyenne dans des projets comparables. L'obtention du permis est « échangée » contre un projet professionnel réaliste du jeune. Le référent mission locale aide le jeune dans la mise en œuvre de ce projet ainsi que dans ses recherches d'un logement, ses démarches concernant la santé, ses problèmes financiers. A la fin de l'expérimentation, 55% des jeunes corréziens bénéficiaires retrouvent un emploi.

Le projet réunit autour du porteur de projet, le Conseil régional, le Conseil général, les trois missions locales de Tulle, Brive et Ussel, l'auto-école solidaire ADER, le FJT, des psychologues pour gérer le stress, le SDIJ, la mission départementale aux droits des femmes, la DDT, la DIREECTE, le FAJ et le FEJ. Il repose donc sur un partenariat construit.

■ Le projet « *Permis de travailler pour 1000 jeunes rhônalpins* », porteur de projet : Union Régionale des Missions Locales de Rhône Alpes (APPC-065)

Principes mis en œuvre dans le projet :

- travail sur l'apprentissage, pour combler les lacunes en matière de savoirs de base des jeunes.
- utilisation de la sophrologie, pour réduire le stress des jeunes.
- coaching
- stage intensif pour l'apprentissage du code utilisant en particulier les sites internet spécialisés.

Des examens blancs ont été organisés chaque semaine.

- journée, consacrée exclusivement à la sécurité routière a été animée par des spécialistes.
- prévention de l'absentéisme aux leçons de code et de conduite par un transport adapté en minibus.
- enseignement intensif pour l'apprentissage de la conduite.

Un jeune sur deux a obtenu son permis, soit un taux très supérieur à la moyenne et le projet a permis à un tiers des jeunes de la cohorte de trouver un CDI, et à 43% d'obtenir un CDD ou une formation. A la fin de l'expérimentation, le nombre de demandeurs d'emploi n'était plus que de 30%.

Ce projet a permis de mobiliser le Conseil régional, l'URHAJ, l'auto école sociale de la région, les missions locales, la préfecture, la DDE, la DIREECTE, innovation et développement.

■ Le projet « *Mobil' jeunes solidarité* », porteur de projet La Sauvegarde 95 (APPC-056)

Dans ce projet porté par l'association de sauvegarde de l'enfance « La sauvegarde 95 », les jeunes du Val d'Oise bénéficient eux aussi de formes d'apprentissage renforcés : en particulier, à travers un simulateur de conduite. Le groupe comprend des jeunes sous main de justice, ayant des problèmes psychologiques, familiaux, et ayant un niveau scolaire très faible, qui rencontrent de grosses difficultés d'accès à l'emploi.

Le projet couple également permis de conduire et obtention d'un emploi.

Il permet à 50% de la cohorte d'accéder au marché du travail.

Les résultats de l'évaluation quantitative des projets montrent que le dispositif augmente l'accès aux auto-écoles, la réussite au code, la réussite au permis et le fait de disposer d'un véhicule. Le taux d'obtention du permis de conduire est ainsi de 25,2 % dans le groupe test à 12 mois et de 44,8 % à 24 mois, contre 13,6 % et 29,8 % dans le groupe témoin. Le dispositif augmente donc de près de 50% les chances d'obtention du permis à un horizon de 24 mois. **L'appel à projets 10 000 permis pour réussir a permis à 1500 jeunes d'accéder au permis de conduire.**

Selon les **enseignements de l'évaluation qualitative, trois typologies se dégagent :**

Un **permis « pédagogique »** : le porteur de projet s'efforce de compenser les difficultés d'apprentissage du code, par un soutien intensif (par exemple, 3 heures d'apprentissage du code par jour) ;

Un **permis « professionnalisant »** : vont être ciblés des jeunes proches de l'emploi ;

Un **permis « éducatif »** : le jeune est aidé dans l'obtention de son permis. En échange, il effectue des travaux socialement utiles. Le permis est une étape dans un parcours.

[◀ Retour Sommaire annexe](#)

En novembre 2012 s'est tenu un **atelier de restitution des résultats des évaluations quantitative et qualitative** des expérimentations soutenues par le FEJ sur le permis de conduire, réunissant porteurs de projets, évaluateurs, administrations et partenaires concernés, représentants de collectivités territoriales, partenaires institutionnels et privés, services déconcentrés et des jeunes bénéficiaires, qui a permis de partager ces enseignements.

1.2. LE SOUTIEN AU MICROCRÉDIT PROFESSIONNEL

■ **Le dispositif CréaJeunes, porté par l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et évalué par l'Ecole d'économie de paris et J-Pal (HAP_003)**

CréaJeunes est un parcours imaginé par l'Adie qui vise à accompagner les jeunes, en amont de la création d'entreprises, par des ateliers collectifs, un accompagnement individuel et des actions de mise en réseau. L'évaluation menée vise à démontrer la pertinence du programme CréaJeunes, en termes de retour à l'emploi (soit par la création d'entreprise, soit par le salariat), d'augmentation du revenu, de stabilisation de la situation sociale et de consolidation de l'estime de soi. Le rapport final de l'évaluation vient d'être mis en ligne sur le site du FEJ. Il s'agit d'une évaluation quantitative d'impact réalisée par l'Ecole d'Economie de Paris (Paris School of Economics) et le Laboratoire d'Action contre la pauvreté (J-PAL Europe).

Les résultats sont contrastés : l'évaluation montre que le programme CréaJeunes constitue une **réelle plus-value en termes de formation pour le public ciblé** car, en son absence, seule une minorité des jeunes a eu accès à un programme d'accompagnement à la création. Mais l'évaluation montre que *CréaJeunes*, même si elle a comblé une demande de formation non satisfaite par d'autres dispositifs, n'a globalement **pas eu d'effet sur la situation économique des jeunes** aux horizons de temps étudiés. Ce travail fournit des informations extrêmement riches et des résultats inédits sur un sujet d'intérêt majeur pour les politiques en faveur de l'emploi des jeunes.

1.3. LE SOUTIEN À L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA CULTURE

Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets « Favoriser le parcours des jeunes vers l'autonomie par les pratiques artistiques et culturelles » (appel à projets AP4) ont pour objectif de mettre en évidence **le rôle des pratiques artistiques et culturelles des jeunes comme levier de construction de leur projet personnel et professionnel.**

Les projets visent à proposer et accompagner des pratiques culturelles destinées à des publics qui en sont socialement éloignés. Les évaluations devraient permettre de déterminer quels dispositifs permettent un élargissement social des pratiques culturelles.

2. L'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

La deuxième vague d'appels à projets du FEJ lancée en 2011 (appel à projets AP2) a notamment permis de soutenir des actions de **lutte contre les discriminations à l'embauche et à l'entrée des écoles. Total a également soutenu des projets en faveur de l'accès des jeunes à la santé.**

■ De la santé à l'emploi : une expérimentation portée par la mission locale de Sénart et évaluée par le CREST (AP2_076)

Cette expérimentation a pour objectif d'identifier les déterminants du recours aux soins chez les jeunes les plus en difficulté. Il s'agit également d'apporter des éléments de réponse aux décideurs politiques sur les questions de santé et sur la définition d'une politique aux jeunes les plus en difficulté. Plus précisément, il convient d'**identifier les obstacles au recours aux soins qu'ils soient d'ordre financier ou de nature socioculturelle (les jeunes ne valorisent pas la santé en tant que telle), de mesurer le rôle de l'information et de la prévention dans les comportements de santé et de mesurer la plus-value apportée par une consultation de médecine sociale sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.**

L'évaluation menée par le CREST permet à la fois de mesurer la plus-value apportée par des consultations de médecine sociale et le rôle de l'information et de la prévention dans les comportements de santé, ainsi que de mettre au jour les raisons du non recours de certains jeunes au dispositif proposé. Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure une prise en charge complète des dépenses permet de faciliter l'accès aux soins et d'identifier la part du frein financier dans le non recours aux soins de la part des jeunes.

L'incitation à la rencontre avec une assistance sociale a effectivement permis aux jeunes d'avoir une couverture plus adaptée à leurs revenus (ouverture d'accès à la CMU ou CMU-C notamment), mais n'a pas eu d'effet sur la connaissance des droits et les procédures de remboursement. La consultation additionnelle d'un médecin a permis d'augmenter le taux de consultation d'un psychologue, mais pas d'autres professionnels de santé. Ces deux accompagnements n'ont pas permis d'amélioration de l'état de santé perçu, ni du rapport à la maladie.

La troisième vague d'appels à projet (appel à projets AP3), visait notamment à **Diversifier les choix d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles .Cet objectif se concentre sur l'accompagnement des jeunes filles, pour les aider à choisir une formation ou un métier en leur présentant toutes les possibilités qui s'offrent à elles, y compris dans des secteurs traditionnellement masculins.**

■ Le projet « L dans la ville », porté par Sport dans la ville (SDLV) et évalué par E2i (AP3_003)

Le programme « L dans la ville » s'adresse aux jeunes filles vivant dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de la région lyonnaise. Il a pour but de les préparer au monde professionnel au moyen de réunions et d'expériences concrètes d'immersion dans le milieu professionnel, mais aussi de vivre des expériences marquantes en dehors de leur quartier afin de s'épanouir. Pour ce faire, le programme comporte deux volets.

Le premier s'adresse aux jeunes filles de moins de quinze ans. Il consiste en des activités sportives hebdomadaires, des sorties culturelles ainsi que des séjours lors desquels se transmettent des « règles de savoir-vivre ». Les possibilités matérielles d'une telle organisation sont facilitées par l'implantation locale de l'association « Sport dans la ville », qui développait déjà ce type d'activités dans différents quartiers de Lyon.

« L dans la ville » est un programme spécifique car il ne s'adresse qu'aux jeunes filles. Il l'est également parce qu'il poursuit cette action initiale de loisirs et d'épanouissement personnel avec le programme « Job dans la ville ». Ce deuxième volet du dispositif s'adresse aux jeunes filles de plus de quinze ans et comporte des ateliers de présentation de soi, des rencontres avec des conseillers d'orientation et des aides à l'insertion professionnelle (soutien dans les démarches de stage, mise à profit du réseau de l'association, rencontre avec des entreprises). La famille des bénéficiaires est intégrée au projet et rencontre l'association au moins une fois par an.

L'intérêt de « L dans la ville » repose sur cette articulation entre les deux programmes, qui fonde un lien de confiance entre les jeunes et l'association. Cela permet une plus grande implication des bénéficiaires dans la structure « Job dans la ville », motivée de surcroît par un engagement collectif des jeunes filles dont le lien affectif avec l'association a été initié dans le cadre du premier programme.

La démarche d'évaluation a distingué 2 niveaux d'objectifs, en lien avec les 2 types d'actions menées auprès des jeunes :

- Les jeunes filles du programme L dans la Ville ayant entre 10 et 15 ans qui bénéficient du programme sportif et des activités découvertes / sorties et séjours. Il en ressort que le programme sportif et de découverte sont des ingrédients de réussite pour les jeunes filles notamment en matière de développement des compétences sociales (relation à l'autre, au groupe).

- Les jeunes filles du programme L dans la Ville de 14/15 ans et plus, qui bénéficient des actions sportives et du « service plus », c'est-à-dire des actions « Job dans la Ville » ciblées sur la formation et l'emploi. Il en ressort qu'au moment de leur entrée dans le programme Job dans la Ville, 40% des jeunes ont redoublé une fois mais aucune n'est en décrochage scolaire, qu'après un an de programme, les trois-quart des jeunes déclarent de meilleurs résultats ou des résultats équivalents entre 2010 et 2011. Les filles s'orientent en grande majorité vers les filières professionnelles. Certaines ont entamé des études supérieures.

3. LE SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE

La Fondation Total a porté également son action dans le cadre du FEJ en matière de **prévention précoce des ruptures dans l'éducation et la formation**. Elle a soutenu 60 projets œuvrant pour l'égalité des chances à l'école, notamment les actions pédagogiques, culturelles et sociales présentées par 26 Internats d'excellence, des projets d'établissements scolaires portant sur la sécurisation de l'entrée dans la vie professionnelle des bacheliers professionnels, sur le développement de l'esprit d'entreprendre et sur la prévention et la lutte contre le harcèlement à l'école.

3.1. LES APPELS À PROJETS

Sécuriser l'entrée dans la vie active des jeunes de lycée professionnel (appel à projets APSCO2 « N-1/N+1 »)

L'expérimentation «Sécurisation de l'entrée dans la vie active des jeunes de lycée professionnel : N-1/N+1» a été réalisée par six lycées professionnels des académies d'Amiens, Lille et Lyon et évaluée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ). Chaque établissement devait mettre en œuvre un accompagnement associant des partenaires extérieurs pour faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active, à la fois pendant leur année de terminale professionnelle (volet N-1, réalisé à deux reprises en 2011-2012 et 2012-2013) et l'année suivante, qu'ils soient en recherche d'emploi ou déjà en emploi (volet N+1, réalisé une seule fois en 2012-2013).

Selon l'évaluation du CEREQ il apparaît que le volet N-1 s'est avéré convaincant, surtout lors de sa seconde édition. Ce n'est pas le cas du volet N+1 qui s'est révélé très décevant. Les dispositifs se sont souvent heurtés à un déficit de demande de la part des jeunes concernés. Ceci a été observé même lorsque le contexte était favorable, avec une équipe projet motivée et suffisamment étoffée.

Développement de l'esprit d'entreprendre (appel à projets APSCO3)

Entre 2011 et 2013, 16 académies ont mis en place 28 projets dans le cadre de l'expérimentation « développement de l'esprit d'entreprendre ». L'expérimentation visait à mettre en œuvre des démarches entrepreneuriales afin de favoriser l'acquisition de compétences dites « entrepreneuriales » chez les lycéens et de faire évoluer les pratiques pédagogiques. L'évaluation confiée au CREDOC a mobilisé une approche qualitative longitudinale. Les équipes pédagogiques expérimentatrices ont su mettre en œuvre de nouvelles approches pédagogiques actives, favorables au développement de compétences chez les élèves.

Les observations montrent de **réels acquis en termes de comportement, compétences relationnelles, autonomie et prise d'initiative, notamment pour les projets de mini-entreprises**. L'évaluation conclut cependant à une **faible plus-value de l'expérimentation en matière d'acquisition de connaissances sur le fonctionnement de l'entreprise et de compétences techniques de gestion par les élèves**. L'évaluation observe un impact potentiel de l'expérimentation sur l'orientation et l'insertion professionnelle des élèves ayant participé à un projet de mise en situation réelle, au travers du développement de leur sentiment de compétence.

Prévention et lutte contre le harcèlement à l'école (appel à projets APSCO4)

L'appel à projets lancé fin 2011 et construit en partenariat avec la DGESCO, s'adressait aux écoles et aux établissements scolaires, publics ou privés, ainsi qu'aux partenaires du système éducatif contribuant à la prévention et à la lutte contre le harcèlement à l'école (associations, universitaires, ...). Il avait pour objectif central la mise en place d'actions capables de faire baisser les phénomènes de harcèlement entre pairs en milieu scolaire, voire éventuellement hors de l'école s'agissant du cyber harcèlement.

■ L'expérimentation « *Médiation sociale en milieu scolaire* » portée par France médiation et évaluée par le LIEPP (APSCO4_20)

Si la question de la violence à l'école ne peut être réduite au seul harcèlement entre pairs (intrusions extérieures par exemple), il en est la forme la plus répandue. Le harcèlement à l'école est une violence répétée, verbale, physique ou psychologique, perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre, en position de faiblesse, l'agresseur agissant dans l'intention de nuire à sa victime. La médiation sociale vise à réguler les comportements à risques dans et aux abords des établissements scolaires, à réduire la violence et à renforcer l'expression citoyenne. Elle s'inscrit également dans une logique de réponse aux problématiques d'absentéisme et de décrochage scolaire. Les deux objectifs centraux de cette expérimentation sont la réduction de la souffrance psychologique liée au phénomène de harcèlement et la réussite scolaire, ce que l'évaluation quantitative s'attachera à mesurer, par une évaluation d'impact.

Le projet expérimental repose sur le recrutement et la formation de 40 médiateurs. Chaque médiateur intervient dans 3 écoles élémentaires et 1 collège et met en place diverses formes de médiation : par les pairs, école-famille, aux abords des établissements. Pour cela, il organise :

- Des sessions de formation des équipes pédagogiques à la médiation sociale ;
- Des sessions de formation des élèves-médiateurs à la médiation par les pairs ;
- Des actions de sensibilisation des parents ;
- Des actions de sensibilisation à la citoyenneté, à la prévention routière, des actions de solidarité, des actions de découverte du monde de l'entreprise. Une plateforme d'échanges sur Internet au niveau national pour les élèves médiateurs sera également créée.

En juin 2013, un atelier s'est tenu sur la question de la prévention et de la lutte contre le harcèlement à l'école à partir des expérimentations soutenues par le FEJ, avec 2 objectifs :

- organiser une première rencontre entre porteurs de projets, évaluateurs, administrations et partenaires concernés,
- échanger et débattre sur la mise en œuvre avancée des expérimentations concernant la thématique du harcèlement à l'école.

Il ressorti des échanges : la nécessité d'une **implication de l'ensemble des acteurs (élèves, parents, équipes éducatives)**, la **nécessité de l'identification de personnes ressources au sein des établissements** et le **besoin d'outiller les acteurs**.

3.2. LES EXPÉRIMENTATIONS D'ENVERGURE NATIONALE SÉLECTIONNÉES HORS APPEL À PROJETS

3.2.1. Les actions sur les apprentissages dès le plus jeune âge

Total S.A soutient des initiatives innovantes à tous les niveaux de scolarité y compris dès le plus jeune âge.

■ **Apprentissage de la lecture en cycle 2, porté par Agir pour l'École et évalué par la DEPP (HAP_011)**

Cette expérimentation vise à réduire le nombre d'élèves en difficulté scolaire et à réduire l'impact du déterminisme social sur la réussite scolaire. Il s'agit de former les formateurs et les enseignants à de nouvelles méthodes pédagogiques en matière d'apprentissage de la lecture, en s'appuyant sur la recherche en psychologie cognitive, et d'en mesurer les effets sur l'apprentissage de la lecture et, plus généralement, sur la réussite scolaire. Des documents de formation sont mis à disposition pour orienter l'enseignement vers les compétences les plus déterminantes pour l'apprentissage de la lecture, et favoriser le travail en petits groupes ainsi qu'une prise en charge renforcée et spécifique des élèves les plus en difficulté. Le matériel pédagogique est également mis à disposition sur une plateforme en ligne.

Une évaluation d'impact quantitative a été réalisée pour identifier l'effet de ce changement de pédagogie sur les compétences liées à l'apprentissage de la lecture et sur la réussite scolaire. Des **résultats positifs sur les compétences essentielles à l'apprentissage de la lecture**, particulièrement pour les élèves les plus faibles, sont ainsi mis en évidence à la fin de la grande section de maternelle et à la fin du CP. Ces résultats seront complétés par des analyses statistiques et pédagogiques en cours de réalisation et portant sur le CE1.

■ **Le projet « Arithmétique et compréhension à l'école élémentaire » évalué par le laboratoire «Paragraphe» de l'Université Paris 8 (HAP_010)**

Il vise à améliorer les pratiques pédagogiques en apportant une aide concrète aux enseignants pour réaliser une progression complète des apprentissages mathématiques au cours préparatoire (CP). Cette progression doit pouvoir être mise en œuvre, après une formation adéquate et avec un accompagnement spécifique, par tout professeur de CP. La conception d'activités pour les élèves est ciblée sur la connaissance des nombres, le calcul et la résolution de problèmes d'addition, de soustraction et de multiplication. L'originalité de la démarche réside dans l'utilisation des connaissances scientifiques disponibles dans ce domaine (en neurosciences cognitives, en sciences de l'éducation, en psychologie cognitive et du développement, en didactique des mathématiques). Le rapport final d'évaluation sera rendu en avril 2015.

■ Le dispositif «Coup de pouce CLE, porté par l'APFEE et évalué par l'Ecole d'économie de Paris et Acadie (HAP_002)

Le dispositif Coup de Pouce Clé (CPC), offre à cinq élèves de cours préparatoire, tous les soirs d'école et tout au long de l'année, une activité d'une heure et demie en appui à l'apprentissage de la lecture. Les enfants y sont amenés à manipuler les mots de façon ludique et à apprécier la lecture d'histoires, activités qui sont, probablement, peu réalisées ou valorisées à la maison pour beaucoup d'élèves en difficulté.

L'évaluation quantitative de l'Ecole d'économie de Paris est réalisée en comparant des écoles test et des écoles témoin tirées au sort parmi 109 écoles des académies de Créteil, Lille et Versailles. Les élèves présentant le plus de risque d'être en difficulté peuvent, en temps normal, bénéficier de multiples formes de soutien organisées par l'Education nationale sur le temps scolaire et hors du temps scolaire. Les bénéficiaires de CPC expriment un goût plus marqué pour la lecture, et généralement pour les matières scolaires, qui s'interprète comme un effet du dispositif. Si CPC parvient, comme c'est son objectif premier, et sa marque spécifique par rapport à l'institution scolaire, à **sensibiliser les enfants à la lecture à travers une approche ludique, cette évolution de nature non cognitive ne se traduit pas par une amélioration des compétences en lecture plus marquée que dans le groupe témoin.**

■ Le programme Apprenti'Bus, porté par l'association Sport dans la Ville (SDLV) et évalué par E2I (HAP_013)

Basée à Lyon, l'association organise pour les jeunes des quartiers classés en Zone Urbaine Sensible, des activités sportives encadrées, ainsi que des sorties et des séjours vacances et découverte. Sport dans la Ville intervient dans 14 quartiers de l'agglomération lyonnaise et propose du football et du basket, sur les terrains sportifs de l'association, qui se situent en proximité des habitations.

Le programme Apprenti'Bus est proposé aux jeunes inscrits à SDLV, qui ont entre 7 et 12 ans. Il organise pour les jeunes de SDLV des activités sous forme de jeux, basés sur la lecture, l'écriture et l'expression orale. Le programme est bâti sur 2 ans. Les activités ont lieu une fois par semaine, au sein d'un bus spécialement aménagé, qui peut accueillir environ 12 enfants. Le bus se déplace dans 14 quartiers. Il est installé à proximité des terrains sportifs de SDLV. 215 enfants ont participé au programme Apprenti'Bus en 2012/2013, soit 16% des jeunes inscrits à SDLV.

Apprenti'Bus permet aux jeunes de SDLV qui ne fréquentent majoritairement pas les structures sociales du quartier (pour les 2/3 environ) d'accéder à des activités éducatives vers lesquelles ils ne se sont pas orientés dans un premier temps, leur préférant l'activité sportive. La majorité de ces jeunes rencontrent des difficultés d'apprentissage, de vocabulaire, d'expression orale ou de comportement.

Une fois intégrés au programme, les jeunes sont très assidus et leur niveau d'implication dans les activités proposées est jugé très satisfaisant. Ce programme est perçu positivement par les jeunes comme par leurs parents. Les parents ont des attentes plus larges que les enfants. Ils évoquent plus facilement l'intérêt pédagogique et la référence aux apprentissages scolaires. Les jeunes mettent en avant le côté ludique, mais évoquent aussi la notion de découverte et d'apprentissage.

3.2.2. Les actions en matière d'orientation et de réussite scolaire

Total S.A. soutient également des actions qui proposent du soutien scolaire, de l'information et un suivi pour accompagner les jeunes mais également les familles dans leur parcours vers la réussite scolaire.

■ La « *Mallette des parents* » en 6^{ème}, portée par le rectorat de Créteil et évaluée par l'Ecole d'économie de Paris (APDIESES 11)

L'expérimentation de « la mallette des parents » en classe de 6^{ème} a eu lieu en 2008-2009 dans l'académie de Créteil. Ce programme a été mis en œuvre dans une quarantaine de collèges de l'académie de Créteil, majoritairement en zone d'éducation prioritaire. Ce dispositif coûte entre 1 000 et 1 500 euros par collège. Il consiste en trois réunions débats réunissant des parents d'élèves de sixième et des membres des équipes éducatives. Elles sont axées sur l'aide que les parents peuvent apporter aux enfants, les relations avec le collège et la compréhension de son fonctionnement. Une expérimentation complémentaire a été menée l'année suivante pour déterminer quelles méthodes étaient les plus efficaces pour augmenter le nombre de parents impliqués.

L'évaluation de « La mallette des parents » en 6^{ème} montre que « **les familles effectivement prises en charge sont davantage impliquées dans la scolarité de leurs enfants** » et que « les enfants des familles directement impliquées dans le programme ont de meilleurs comportements dans l'**établissement** et en classe et reçoivent de meilleures notes en français » : **moins d'absentéisme, moins d'exclusions temporaires, moins d'avertissements en conseil de classe, une plus grande fréquence des distinctions lors du conseil de classe** (félicitations, encouragements, ...). Les camarades de classe des enfants dont les familles participent au programme connaissent également une évolution positive. Cette expérimentation montre « qu'il est possible d'améliorer l'implication des parents auprès des écoles », que « cette implication a de forts effets sur le comportement des enfants » et « que ce type d'intervention est efficace même si une minorité de parents y recourent ».

Ce résultat a entraîné une **extension du dispositif à 1 300 collèges** au cours de l'année 2010-2011 auquel Total S.A. a contribué financièrement.

L'évaluation montre que les invitations personnelles ont des effets sur la participation aux réunions de la « mallette » qui correspondent à un accroissement de 15 points du taux de participation. Les appels téléphoniques et les rappels par SMS sont les instruments les plus efficaces. Les effets de ces actions sont plus nets « sur les parents des enfants ayant les résultats scolaires les plus faibles », de sorte « que les invitations sont susceptibles de faire disparaître les inégalités de participation aux réunions entre les différents types de familles ».

Au regard de ces enseignements, **le dispositif de « la mallette » a également été étendu aux classes de 3^{ème}** avec une focale sur l'implication des familles dans les choix d'orientation des élèves.

■ La « *Mallette des parents* » en 3^{ème}, portée par le rectorat de Versailles et évaluée par l'Ecole d'économie de Paris (HAP_009)

Cette expérimentation vise à tester les effets d'un dispositif permettant de soutenir les familles dans les choix d'orientation en fin de 3^{ème} des 25% d'élèves les plus faibles scolairement et les plus exposés au décrochage scolaire. En début d'année 2010-2011, les principaux de 37 collèges volontaires de l'académie de Versailles ont identifié ces élèves dans leurs classes de troisième. Un tirage au sort a ensuite déterminé, à l'intérieur de chaque collège, les classes qui participeraient à l'expérimentation. Dans celles-ci, les familles présélectionnées ont été invitées à participer à deux réunions spécifiques avec le chef d'établissement. Les présélectionnés des autres classes constituent un groupe témoin, ce qui permet d'estimer l'impact du programme sans ambiguïté possible.

L'expérimentation de la Mallette des parents – orientation en classe de 3^{ème} dans l'Académie de Versailles illustre bien le lien fort entre orientation et prévention du décrochage scolaire. Les deux réunions organisées par les chefs d'établissement en direction des parents des élèves les plus en difficulté (52% d'entre eux assistent au moins à l'une des deux réunions) **permettent une réduction de la proportion de décrocheurs à l'issue de la classe de 3^{ème} de 8.8% à 5.1% des élèves (soit une baisse de plus de 40%)**. Cet impact apparaît important, s'agissant d'un dispositif peu coûteux et facile à reproduire. Il illustre l'importance de la perception de la valeur des formations accessibles aux élèves dans leur décision de poursuite d'études.

■ Les internats d'excellence

L'internat d'excellence est un **concept pédagogique expérimental, dont l'objectif est d'amener vers l'excellence des jeunes à fort potentiel**, qui ne bénéficient pas chez eux des conditions les plus favorables pour réussir scolairement, ni pour optimiser leur développement personnel. En tant que politique d'éducation, l'internat d'excellence entend ainsi surmonter les déterminismes sociaux afin de promouvoir l'égalité des chances et la mixité sociale.

Depuis l'année scolaire 2009-2010 et dans le cadre de ses orientations en faveur de la réussite scolaire des élèves et de l'insertion des jeunes, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) mobilise des moyens pour soutenir le dispositif des internats d'excellence.

Initialement en 2009, l'internat d'excellence de Sourdon a été le premier à bénéficier d'un financement du FEJ.

Par la suite, le financement des projets d'établissements de l'ensemble des internats financés en 2011-2012 et 2012-2013 a été assuré sur les crédits du FEJ versés par Total S.A.

Dans ce cadre, ont été financées des **actions de nature pédagogique, éducative et sociale portées par les établissements**. Ce soutien vise prioritairement à promouvoir l'autonomie et la capacité d'entreprendre des jeunes, leur ouverture culturelle et citoyenne, leur mobilité ainsi qu'à encourager les pratiques sportives, artistiques, linguistiques, numériques et scientifiques. Il concerne également des actions à caractère social, permettant d'aider certaines familles des jeunes inscrits dans les internats. Au-delà des actions ordinaires habituellement mises en place par tout établissement public local d'enseignement (EPL), des actions complémentaires des enseignements scolaires, innovantes, propres à favoriser la réussite scolaire et à créer les conditions d'une bonne insertion sociale et professionnelle sont ainsi proposés aux jeunes.

Total S.A. a contribué au développement de 30 internats d'excellence sur le territoire dont 2 en Outre mer. Au total **2 655 jeunes élèves ont pu bénéficier de ce soutien**.

■ **Evaluation de l'internat d'excellence de Sourdun**

L'évaluation de l'internat d'excellence de Sourdun vise à **identifier l'impact du dispositif sur les résultats scolaires des élèves bénéficiaires**. Pour cela, les parcours des jeunes internes ont été comparés à ceux d'un autre groupe d'élève en tous points comparables, l'affectation à l'un ou l'autre groupe ayant été effectuée par tirage au sort parmi les candidats identifiés par une commission de sélection comme ayant le profil attendu. Cette évaluation révèle que les jeunes internes sont des élèves issus de milieu modeste, qui étaient d'assez bons élèves dans leur établissement d'origine mais de niveau intermédiaire par rapport au niveau national. Les professeurs recrutés à l'internat d'excellence de Sourdun sont quant à eux plus jeunes mais plus qualifiés que dans les établissements témoins, et les classes y sont plus petites. L'évaluation permet par ailleurs d'estimer l'impact de la scolarité à l'internat sur les élèves : **le niveau en mathématiques des élèves augmente de manière très significative, mais pas celui en français**. L'ambition des élèves et celle de leurs parents est également plus importante. Le départ des élèves à Sourdun ne produit, enfin, pas d'effet sur les résultats scolaires de leurs anciens camarades.

RÉFÉRENCES

MOBILITÉ

- APPC 006**, « [Dispositif de soutien et d'accompagnement à la formation au permis de conduire](#) », Mission locale de Cornouaille.
- APPC 008**, « [Permis citoyen de la route](#) », Mission locale des Hautes Terres.
- APPC 010**, « [Accompagnement au permis de conduire pour des jeunes en difficulté d'apprentissage des savoirs de base et/ou primo arrivant](#) », GIP insertion 05 - mission jeunes 05.
- APPC 011**, « [Dispositif permanent auto école sociale](#) », PLIE de l'Audomarois.
- APPC 015**, « [Un permis pour l'avenir au sein de l'auto-école associative A.P.S.R.](#) », APSR Auto-école associative.
- APPC 016**, « [Permis... Un mode d'emploi vers l'avenir](#) », Foyer du Jeune Travailleur de Tulle.
- APPC 017**, « [Formation au permis de conduire et à la sécurité routière](#) », Mission locale du Pays d'Auray.
- APPC 018**, « [Permis de conduire pour l'emploi](#) », Association Ecole Plus Auto.
- APPC 021**, « [Permis de conduire et bénévolat comme outils pour lever des freins à l'emploi](#) », Ville de Dijon.
- APPC 022**, « [En route pour l'insertion](#) », Mission locale de l'Auxerrois.
- APPC 023**, « [Booster l'insertion professionnelle de jeune en difficulté par l'obtention du permis de conduire](#) », Mission locale d'Angoulême.
- APPC 024**, « [Ticket Permis Jeune en Action](#) », Club Omnisports Dillon Sainte-Thérèse.
- APPC 027**, « [Trans Rural Auto Ecole](#) », Mission locale rurale du Grand plateau Picard.
- APPC 029**, « [Extension territoriale de l'auto-école sociale Ouest Côtes d'Armor](#) », Mobilité Association Ouest Côtes d'Armor.
- APPC 030**, « [Aide départementale au permis de conduire en faveur des jeunes de 18 à 25 ans](#) », Conseil Général de Charente maritime.
- APPC 032**, « [Dispositifs d'aides au permis de conduire](#) », Maison de l'emploi de Parthenay et de Gâtine.
- APPC 037**, « [100 permis pour 100 jeunes en Dordogne](#) », Mission locale du Périgord noir.
- APPC 040**, « [Une bourse pour le permis. Assurer l'avenir et l'autonomie des jeunes en Limousin](#) », Association régionale des Missions locales et PAIO du Limousin.
- APPC 042**, « [Un sésame pour l'emploi](#) », Association Mobilex.
- APPC 045**, « [Des permis pour réussir, optimiser les moyens d'intervention des acteurs du COM Insertion Jeunes](#) », Association régionale des Missions locales d'Aquitaine.
- APPC 046**, « [Un permis pour l'avenir](#) », La ferme du Major (Raismes).
- APPC 049**, « [Gidari](#) », Mission locale Avenir jeunes Pays Basque.
- APPC 050**, « [J'apprends à conduire citoyen](#) », Mission locale du Comtat Venaissin.

- APPC 052**, « [300 jeunes du Loiret en AUTOonomie](#) », Mission locale d'Orléans.
- APPC 053**, « [En route vers l'emploi - Hauts de Seine](#) », Solidarité et jalons pour le travail.
- APPC 054**, « [Pôle mobilité mission locale du secteur de Cournon Billom](#) », Mission locale du secteur de Cournon Billom.
- APPC 056**, « [Mobil'jeunes solidarité](#) », Sauvegarde 95.
- APPC 058**, « [Permis de conduire pour l'emploi](#) », PIJE-ADSEA 77.
- APPC 062**, « [100 permis pour réussir, sans permis pour réussir](#) », Passerel point jeunes Service du PRADO.
- APPC 065**, « [Permis de travailler pour 1000 jeunes Rhônalpins](#) », URML de Rhône-Alpes.
- APPC 069**, « [Mobilité Emploi](#) », Groupe FACEM.
- APPC 070**, « [Permis Sport Emploi](#) », Solidarité et Jalons pour le Travail.
- APPC 072**, « [Favoriser la mobilité et l'accès à un permis citoyen](#) », URHAJ Bretagne.
- APPC 073**, « [Conduite Citoyenne](#) », ECF Centre Ouest Atlantique.
- APPC 075**, « [Un permis, une action civique](#) », Maison de l'Emploi et de la Formation en pays Beaujolais.
- APPC 076**, « [Passeport mobilité – insertion](#) », CCAS Aulnoy.
- APPC 077**, « [Pour une meilleure insertion et autonomie, décrochez le permis !](#) », BIJ Perpignan.
- APPC 078**, « [Bénévole, citoyen, passeport pour l'emploi c'est permis !](#) », ARML Nord-Pas-de-Calais/C2RP.
- APPC 080**, « [Accompagner des jeunes demandeurs d'emploi vers l'obtention du permis B](#) », Mission locale du bassin d'emploi du grand Besançon.
- APPC 081**, « [Pilote ta vie](#) », Mission communale Actions Jeunes de La Seyne-sur-Mer.
- APPC 082**, « [Un permis pour s'en sortir](#) », Passerelles-Insertion.
- APPC 083**, « [Permis pour réussir en Côte-d'Or](#) », Conseil général de Côte-d'Or.
- APPC 085**, « [Accès au permis de conduire pour des jeunes de milieux modestes afin de réussir leur insertion sociale et professionnelle](#) », AFODIL.
- APPC 086**, « [Mobilité jeunes](#) », EIPF Don Bosco.
- APPC 087**, « [Laisser passer](#) », Mission locale des jeunes du bocage.
- APPC 091**, « [Conduire sa vie avec son permis](#) », Association départementale pupilles de l'enseignement public de la Nièvre.
- APPC 093**, « [Un permis pour l'emploi](#) », Mobilité Pour l'Emploi.
- APPC 094**, « [1000 permis de conduire « Jeunes » pour être mobile, citoyen et engagé sur l'avenir](#) », ARML Midi-Pyrénées.
- APPC 097**, « [Pole position 93 - Un permis pour réussir](#) », Mission locale de Bondy.
- APPC 101**, « [Mobilité pour l'insertion et l'emploi](#) », Solidarité et Jalons pour le Travail.
- APPC 103**, « [Permis pour réussir](#) », ARML de Haute Normandie.

[◀ Retour Sommaire annexe](#)

APPC 104, « [Actions collectives et intensives de formation au permis de conduire](#) », Conseil général de l'Essonne.

APPC 105, « [En voiture pour l'emploi](#) », Mission locale de Rambouillet.

APPC 106, « [80 permis pour réussir en Haute Provence](#) », Action pour la mobilité vers l'emploi.

APPC 108, « [Aide à la mobilité professionnelle par le cofinancement du permis B](#) », Mission locale de l'agglomération mancelle.

APPC 109, « [Se déplacer en Centre Bretagne Mobi'pass Une solution globale pour demain](#) », ADALEA.

APPC 110, « [Mobilité jeunes TH](#) », FIT Clermont-Ferrand.

APPC 111, « [Permis pour l'emploi 43](#) », FIT Clermont-Ferrand.

INSERTION PROFESSIONNELLE

HAP 003, « [Créajeunes](#) », ADIE, Ecole d'Economie de Paris.

AP4 040, « [Hip-hop Orchestra](#) », Ville de Chatillon, Centre Maurice Halbwachs (UMR 8097 CNRS-EHESS-ENS), 31/03/2012.

AP4 046, « [Mission Patrimoine : Favoriser l'insertion professionnelle par la pratique du patrimoine](#) », Union Rempart, E2I, 01/04/2014.

AP4 103, « [Jeunes reporters en entreprises : dispositif de valorisation et de transfert des compétences](#) », FACE Grand Toulouse, La Maison de l'Initiative SCOT SARL, 01/04/2014.

AP4 137, « [L'atelier des groupes de Seine-Saint-Denis](#) », Association Chroma/Zebrook, Vérès Consultants, 30/10/2013.

AP4 141, « [RAGA \(Relancer l'Adolescence Grâce à l'Art\)](#) », ART'DOLESCENCE, Atelier de Recherche en Sciences Sociales, 01/04/2014.

AP4 172, « [Bien vu!](#) », Rencontres d'Arles, Université d'Avignon, 01/04/2014.

APSCO2 011, « [Accompagnement vers l'insertion professionnelle](#) », Espace scolaire Condorcet

APSCO2 014, « Tremplin vers la vie active en SVP », Lycée André Malraux

APSCO2 021, « [Projet AILES \(Ambition, Insertion, Lycée, Entreprise, Succès\)](#) », Lycée polyvalent Carnot

APSCO2 023, « [Accompagner les jeunes bacheliers professionnels dans la vie active](#) », Lycée professionnel Professeur Clerc

APSCO2 032, « [Un «pro» pour entrer dans la vie active](#) », Lycée professionnel Diderot

APSCO2 034, « [Réussir son entrée dans la vie professionnelle d'un secteur professionnel en voie d'émergence](#) », Lycée Jacquard Oullins

SANTÉ

AP2 003, « [Correspondants Santé MdA en Côtes d'Armor](#) », MDA 22, Eric Le Grand Consultant, 31/07/2012.

AP2 005, « [Prévention des risques auditifs sur l'ensemble d'une classe d'âge à l'échelle d'un territoire régional-Bourgogne](#) », Luciol, GIP FCIP de Bourgogne, 29/09/2013.

AP2 011, « [Paroles de jeunes: "Faut s'lancer.... prendre sa santé en main"](#) », Mission locale de Moulins, Eric Le Grand Consultant, 31/07/2012.

AP2 030, « [Programme Régional d'Accompagnement Santé Social en direction des Populations Jeunes Précaires](#) », CRIJ de Corse, Marc Simeoni Consulting, 31/03/2012.

AP2 044, « [Santé: un territoire rural mobilisé par et pour sa jeunesse](#) », Mission locale Rurale de Beaune, Eric Le Grand Consultant, 31/07/2012.

AP2 050, « [Espace Santé Jeunes en Cœur d'Hérault/ Relais Santé Jeunes](#) », Mission locale Cœur d'Hérault, ORS Languedoc Roussillon, 01/04/2013.

AP2 058, « [Accès Santé Jeunes](#) », CCAS de Nice, EPISUD, 01/04/2014.

AP2 059, « [Printemps Santé 2010](#) », Vitré Communauté, Université d'Angers CARTA, 01/04/2011.

AP2 060, « [Prise en compte de la souffrance psychosociale des jeunes](#) », ARML Bourgogne, Fernando BERTOLOTTI, 29/09/2013.

AP2 076, « [De la santé à l'emploi](#) », MDEF de Sénart, CREST/GRECS TA, 01/03/2014.

AP2 077, « [Accès aux soins-accès aux droits](#) », Mission locale départementale Lot, GRES MEDIATION SANTE, 01/04/2013.

AP2 101, « [Une démarche de Prévention Globale des conduites addictives sur le bassin Albigeois](#) », ANPAA 81, Mission Possible, 31/10/2013.

AP2 121, « [Information repérage précoce et prévention des risques liés à l'usage de substances psychoactives](#) », APSA 30, CODES 30, 31/03/2012.

AP2 129, « [T'as la Tchatche](#) », CRIJ de BRETAGNE, IREPS Bretagne, 31/03/2012.

AP2 133, « [Obésité et handicap mental](#) », Centre de la Gabrielle-Mutualité, Acsantis, 31/03/2012.

AP2 134, « [Images'N toi](#) », CODES 30, CRES Languedoc Roussillon, 29/01/2012.

AP2 149, « [Noz' Ambule](#) », Ville de Rennes, AIRDDS, 31/12/2011.

AP2 118, « [Pour l'essaimage d'une Culture Santé chez les 16/25 ans](#) », Mission locale de la Moyenne Garonne », LERFAS, 31/03/2012.

AP2 167, « [Ensemble œuvrons pour que chaque jeune soit acteur de sa santé](#) », Mutuelle de la Somme, Eric Le Grand Consultant, 31/07/2012.

AP2 170, « [Equipe mobile d'accès aux soins](#) », VILTAÏS, HOMMES Capital & développement, 30/08/2013.

AP2 176, « [Prévenir le risque d'exclusion des jeunes des dispositifs d'accès aux soins](#) », Ville de Besançon et son CCAS, Observatoire Régional de Santé de Franche-Comté, 01/04/2013.

[◀ Retour Sommaire annexe](#)

AP2 185, « [Dispositif de prévention et d'intervention –ville de Rennes](#) », AIRDDS-CIRDD Bretagne, OFDT, 01/04/2013.

AP2 201, « [PE.PS.34 \(Programme d'Expérimentation Plus Soins 34\)](#) », CRES Languedoc-Roussillon, ORS Languedoc-Roussillon, 30/06/2013.

AP2 206, « [Antenne mobile d'intervention d'écoute et de soutien](#) », MDA de la Corrèze, Mission Possible, 01/04/2014.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

AP2 84, « [EVADE – Entrées dans la Vie Active et Discriminations à l'Embauche](#) », CEREQ (les parties expérimentation et évaluation de ce projet constituent un ensemble intégré), 29/09/2012.

AP2 86, « [Une chance pour tous... De nouvelles approches du recrutement pour de nouveaux talents en entreprise](#) », ARML Limousin, CREDOC, 30/12/2012.

AP2 91, « [Testing sur les jeunes Français issus de l'immigration en fonction du degré de concurrence](#) », Centre d'Economie de la Sorbonne (les parties expérimentation et évaluation de ce projet constituent un ensemble intégré), 30/01/2012.

AP2 97, « [Egalité des chances et management de la diversité](#) », Groupe Carrefour, JPAL/ Ecole d'Economie de Paris, 30/10/2012.

AP2 104, « [POLLEN, dispositif d'accompagnement vers l'enseignement supérieur](#) », ESSEC, INJEP, 31/11/2014.

AP2 112, « [Questions d'avenir : Osez large... Voyez plus loin !](#) », CORIF, Université de Lille I, 01/04/2014.

AP2 140, « [Evaluation de l'action de l'association Tremplin au lycée](#) », Tremplin, Laboratoire de sociologie quantitative, 29/09/2013.

AP2 141, « [Ouvrir les possibles](#) », Conseil Général de Seine-Saint-Denis, Planète publique, 01/04/2014.

AP2 208, « [Tutorat Handivalides](#) », Starting-Block, EHESP, 29/09/2013.

AP2 209, « [Projet Talens](#) », ENS Ulm, Ecole d'Economie de Paris, 01/04/2013.

AP2 223, « [60 secondes pour convaincre](#) », Mozaïc RH, INTEO-Innovation Territoriale, 31/03/2012.

RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE

Soutien aux apprentissages

HAP 002, « [Programme Coup de Pouce CLE](#) », APFEE, École d'Économie de Paris, 31/07/2012.

HAP 010, « [Arithmétique et compréhension à l'école élémentaire](#) », Université Paris 8, Laboratoire Paragraphe EA349, 01/04/2014.

HAP 011, « [Apprentissage de la lecture en cycle 2](#) », Agir pour l'école, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, 30/09/2013.

Internats d'excellence

HAP 001, « [Évaluation de l'internat de Sourdun](#) », Rectorat de Créteil, École d'économie de Paris, 01/04/2013.

HAP8 01, « Internat d'excellence de Barcelonnette », Cité scolaire André Honnorat.

HAP8 02, « [Internat d'excellence de Noyon](#) », Collège Louis Pasteur.

HAP8 03, « [Internat d'excellence de Sourdun](#) », Internat d'excellence de Sourdun.

HAP8 05, « Internat d'excellence de Maripasoula 1 », Internat d'excellence de Maripasoula-Rémire rattaché au collège Gran Man Difou.

HAP8 06, « [Internat d'excellence de Maripasoula 2](#) », Internat d'excellence de Maripasoula-Rémire rattaché au lycée polyvalent Lama Prévot.

HAP8 07, « Internat d'excellence de Douai », Lycée général Internat d'excellence de Douai.

HAP8 08, « [Internat d'excellence de Montpellier](#) », Internat d'excellence de Montpellier.

HAP8 09, « [Internat d'excellence de Chatel Saint Germain](#) », Lycée Faber.

HAP8 10, « [Internat d'excellence de Nice](#) », Lycée Estienne d'Orves.

HAP8 11, « [Internat d'excellence de Langres](#) », Internat d'excellence du Lycée Diderot.

HAP8 12, « [Internat d'excellence du Havre](#) », Internat d'excellence du Havre rattaché au collège Claude Bernard.

HAP8 13, « [Internat d'excellence de Marly-le-Roi](#) », Internat d'excellence de Marly-le-Roi rattaché au Collège Louis Lumière.

HAP 814, « [Internat d'excellence d'Amiens](#) », Collège Guy Mareschal.

HAP 815, « [Internat d'excellence de Bordeaux](#) », Lycée Flora Tristan.

HAP 816, « [Internat d'excellence Montceau les Mines](#) », Lycée Henri Parriat.

HAP 817, « [Internat d'excellence d'Armentières](#) », Lycée Gustave Eiffel.

HAP 818, « [Internat d'excellence de Limoges](#) », Lycée Turgot.

HAP 819, « [Internat d'excellence de Lyon](#) », Lycée du Parc.

HAP 820, « [Internat d'excellence Valbonne](#) », Centre International Valbonne.

HAP 821, « [Internat d'excellence Mondoubleau](#) », Collège Alphonse Karr.

HAP 822, « [Internat d'excellence Corte](#) », Cité scolaire Pascal Paoli.

HAP 823, « [Internat d'excellence Paris](#) », Lycée Pierre de Coubertin.

HAP 824, « [Internat d'excellence Ingré](#) », Lycée Maurice Genevoix.

HAP 825, « [Internat d'excellence Guebwiller](#) », Lycée Polyvalent Théodore Deck.

HAP 826, « [Internat d'Excellence de Tours](#) », Collège Jean de la Bruyère.

HAP 827, « [Internat d'Excellence de Evry](#) », Collège Le Village.

HAP 830, « Internat d'Excellence de Joigny », Lycée des Métiers Louis-Davier.

◀ [Retour Sommaire annexe](#)

HAP 832, « [Internat d'Excellence de Pontchâteau](#) », Cité scolaire de Pont-Château.

HAP 835, « [Internat d'Excellence de Reims](#) », Collège Robert Schuman.

Orientation

HAP 009, « [Malette des parents - Orientation en 3^{ème}](#) », Rectorat de Versailles.

AP3 003, « [L dans la Ville](#) », Sport dans la Ville, Espace Inter Initiatives-E2i.

AP3 021, « [Entreprises face à l'école : agir pour l'égalité](#) », FACE Pyrénées-Atlantiques, Université Bordeaux 2 – LAPSAC.

AP3 048, « [Futures Scientifiques](#) », Lunes et l'Autre, CREDOC.

AP3 117, « [Place aux filles](#) », FACE Hérault, Opus 3.

Développement de l'esprit d'entreprendre

APSCO3 003, « APSCO3 dans l'académie de LA REUNION », Rectorat de la Réunion

APSCO3 31, « [L-courses](#) », Lycée Leconte de Lisle et Lislet Geoffroy

APSCO3 005, « APSCO3 dans l'académie de CLERMONT-FERRAND », Rectorat de Clermont-Ferrand

APSCO3 51, « [Envie d'entreprendre](#) », Lycée Joseph Constant

APSCO3 53, « [Création d'une mini entreprise de services](#) », Lycée Raymond Cortat

APSCO3 008, « APSCO3 dans l'académie de LILLE », Rectorat de Lille

APSCO3 81, « [Sensibilisation à l'entrepreneuriat](#) », GIP Education tout au long de la vie

APSCO3 009, « APSCO3 dans l'académie de GRENOBLE », Rectorat de Grenoble

APSCO3 92, « [Accompagnement personnalisé : développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes](#) », Lycée Pablo Neruda

APSCO3 010, « APSCO3 dans l'académie de NICE », Rectorat de Nice

APSCO3 104, « [Projet pédagogique de création de mini entreprise](#) », Lycée Les coteaux

APSCO3 011, « APSCO3 dans l'académie de LYON », Rectorat de Lyon

APSCO3 111, « [L'entrepreneuriat et les métiers de l'artisanat en lycées pro](#) », projet académique

APSCO3 112, « Enseignement d'exploration et entrepreneuriat, Démarches et objectifs », projet académique

APSCO3 012, « APSCO3 dans l'académie de REIMS », Rectorat de Reims

APSCO3 121, « [Parcours entrepreneuriat : modules innovants de formation en entrepreneuriat](#) », Lycée Oehmichen

APSCO3 015, « APSCO3 dans l'académie de AMIENS », Rectorat d'Amiens

APSCO3 152, « [Réhabilitation de la centrale électrique du moulin du domaine de l'abbaye de Chaalis](#) », Lycée Amyot d'Inville

APSCO3 016, « APSCO3 dans l'académie de CRETEIL », Rectorat de Créteil

- APSCO3 161**, « [Création d'une mini entreprise](#) », Lycée Jean Moulin
- APSCO3 162**, « [Création d'une association](#) », Lycée Jean Moulin
- APSCO3 165**, « [Utiliser un jeu sérieux pour manager une entreprise Lycée](#) », Guillaume Budé
- APSCO3 166**, « [Une entreprise presque parfaite](#) », Lycée Gourdou Leseurre
- APSCO3 167**, « [Création de 2 mini entreprises](#) », Lycée Jean Rostand
- APSCO3 018**, « APSCO3 dans l'académie de CAEN », Rectorat de Caen
- APSCO3 183**, « [Mini entreprise](#) », Lycée Pierre et Marie Curie
- APSCO3 019**, « APSCO3 dans l'académie de VERSAILLES », Rectorat de Versailles
- APSCO3 191**, « [Maison transportable: un transport vers l'entreprise](#) », Lycée des métiers
- APSCO3 192**, « [Projet de mini entreprise](#) », Lycée professionnel Auguste Perret
- APSCO3 020**, « APSCO3 dans l'académie de ROUEN », Rectorat de ROUEN
- APSCO3 202**, « [Donner l'esprit d'entreprendre en lycée général](#) », Lycée Pierre Corneille
- APSCO3 021**, « APSCO3 dans l'académie de TOULOUSE », Rectorat de Toulouse
- APSCO3 212**, « [Coopérative d'artistes](#) », Lycée La Découverte
- APSCO3 214**, « [Société de construction de modèles réduits d'avions radiocommandés](#) », Lycée Vincent Auriol
- APSCO3 216**, « [Trimouv:green](#) », Lycée de Gaille
- APSCO3 217**, « [Eco évolution](#) », Lycée Rolland Garros
- APSCO3 022**, « APSCO3 dans l'académie de STRASBOURG », Rectorat de Strasbourg
- APSCO3 221**, « [Mini entreprise en lycée](#) », Lycée Blaise Pascal
- APSCO3 223**, « [Afterbox](#) », Lycée Joseph Storck
- APSCO3 023**, « APSCO3 dans l'académie de NANTES », Rectorat de Nantes
- APSCO3 232**, « [Carverski](#) » Lycée Pierre et Marie Curie
- APSCO3 234**, « [Optitab](#) », Lycée Eric Tabarly
- APSCO3 025**, « APSCO3 dans l'académie de GUADELOUPE », Lycée Hyacinthe Bastaraud
- APSCO3 253**, « [Option : découverte de l'entreprise et création d'entreprise](#) », Lycée Hyacinthe Bastaraud

Prévention et lutte contre le harcèlement à l'école

- APSCO4 004**, « [Développer le bien vivre ensemble, avec la Communication Non Violente, pour prévenir le harcèlement](#) », Association pour la Communication Non-Violente (ACNV), SFR VPV
- APSCO4 009**, « [Lutte contre le harcèlement de la maternelle au lycée](#) », Inspection académique et Conseil général 93, Université Paris Est Créteil (CIRCEFT)
- APSCO4 011**, « [Prev Versailles](#) », Rectorat de Versailles, SFR VPV

◀ [Retour Sommaire annexe](#)

APSCO4 012, « [De l'empathie pour lutter contre le harcèlement à l'école](#) », Inspection académique de la Sarthe, LERFAS Le Mans Pays de la Loire

APSCO4 015, « [Prévention du harcèlement dans les écoles de Marseille](#) », Association Plus Fort, Acprodef Consultants

APSCO4 020, « [Médiation sociale en milieu scolaire](#) », France Médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale, Fondation Nationale de Sciences Politiques



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Bureau des actions territoriales et interministérielles

Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr

Tél. : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Juillet 2014